

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026 19:00

**En exercice** : 24

**Présents** : 19

**Excusés** : 4

**Absents** : 1

**Date de la convocation** :  
09/01/2026

**Président de séance** :  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance** :  
Bernard GUILLOTEAU

**N° interne de l'acte** :  
D10\_01\_2026

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

**Membres présents** :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Bernard GUILLOTEAU, Véronique JOLY, Nicolas LANOUE, Anne-Claude LUMET, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :  
Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

**Membres excusés**

Emilie CHARRIER, Antoine HERITEAU, Marie-Odile ROCHAIS

**Membres Absents** :

Charlène RANTIERE

---

### VENTE D'UN TERRAIN À L'ALOUETTE DU BOCAGE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la vente de bâtiments de l'école Saint-Joseph lui appartenant, l'Alouette du Bocage a souhaité devenir propriétaire de la parcelle AH 177 d'une surface de 228 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Sèvremont.

Une proposition de vente au prix de 30 € le m<sup>2</sup> a été faite à l'Alouette du Bocage qui l'a acceptée.

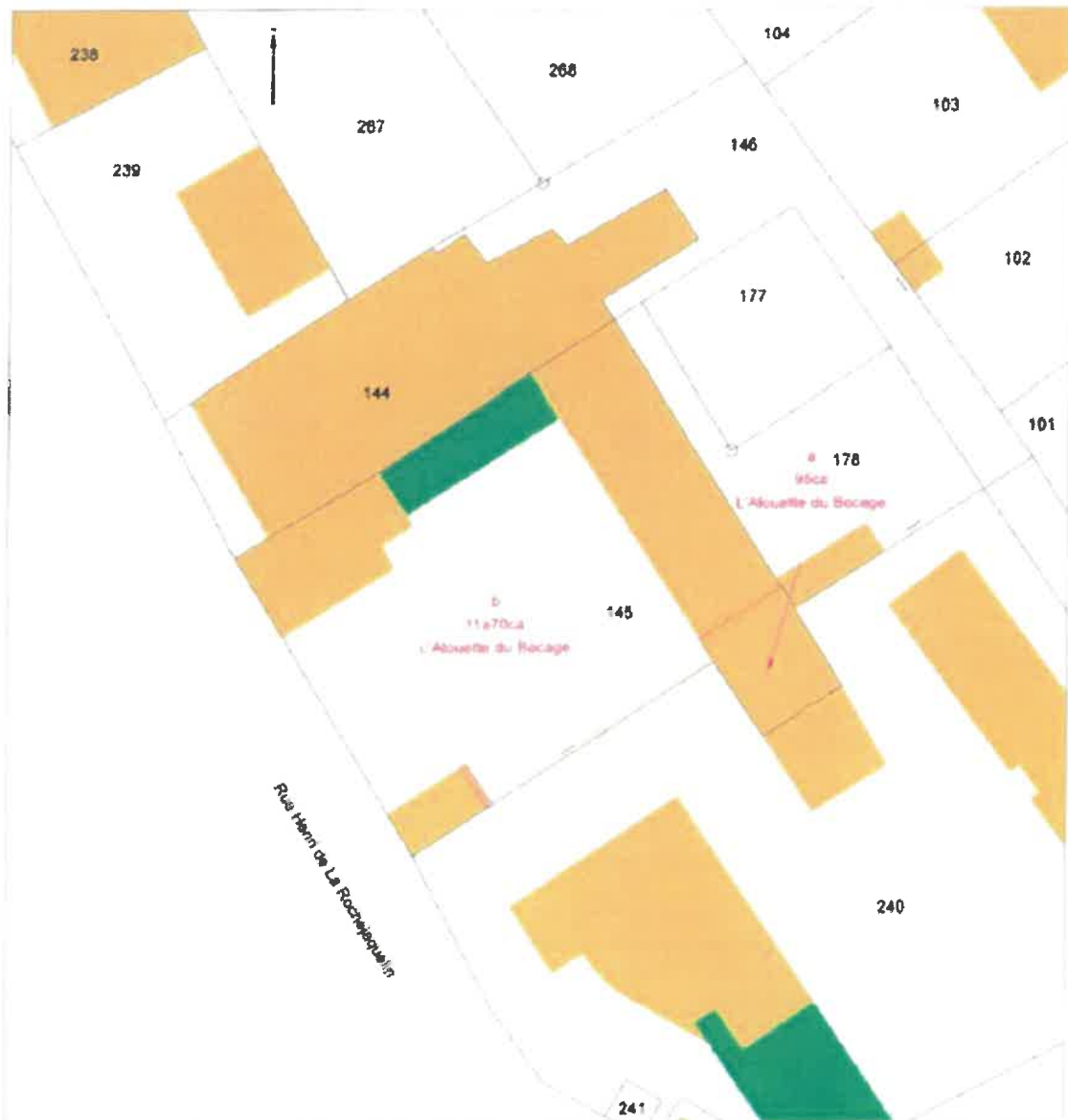
Le service des domaines interrogé à cet effet a évalué la parcelle au prix de 49 € le m<sup>2</sup>

Au vu de ces éléments, et des précédents sur la commune, Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle AH 177 au prix de 30 € le m<sup>2</sup> et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais de celui-ci étant à la charge de l'Alouette du Bocage.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

---

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 085-200059079-20260126-D10\_01\_2026-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.L. Roy', written over the printed name of the Mayor.



Le Secrétaire de séance,

Bernard GUILLOTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Guilloteau', written below the printed name of the Secretary.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 02 février 2026